



PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ

Sommaire

Avis des communes de Mond'Arverne Communauté (au 28/10/2025)

- Laps
- Saint-Amant-Tallende
- La Roche-Noire
- Sallèdes
- Saint-Maurice-ès-Allier
- Les Martres-de-Veyre
- Aydat
- Busséol
- Mirefleurs
- Corent
- Vic-le-Comte

16-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 9**

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 août, le Conseil Municipal de LAPS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe CHOUVY, élu Maire.

Date de convocation : 30 juillet

PRESENTS : MM. CHOUVY, BAYOL, Mme BARRET, MM. CHAMPION, KAEUFFER, LUCAS, PLANTADE.

Absents : Mme CHAMPION, M. CHASSAING, Mme LESAULNIER

Excusée : Mme PERNET-COUDRIER

Par procuration : M. GATIGNOL à M. CHAMPION, Mme DIJON-GOULEME à M. CHOUVY

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAYOL

OBJET : PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE DE MOND'ARVERNE COMMUNAUTE

M. le Maire expose au Conseil municipal que Mond'Arverne Communauté, en sa qualité d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) au niveau local depuis le 1^{er} juillet 2021, s'est engagé entre décembre 2023 et juin 2025 dans la réalisation d'un plan de mobilité simplifié (PDMs).

Le PDMs traduit la stratégie mobilité du territoire visant à développer à court et moyen terme une offre locale de transports publics adaptée à la réalité des pratiques et besoins de mobilité des habitants.

Cette démarche s'inscrit également dans une logique partenariale étroite avec le SMTC-AC au regard :

- De l'importance des flux pendulaires orientés vers la métropole (enseignements issus de l'étude EMC2),
- D'une convention de partenariat établie entre les 2 AOMs visant à permettre une implication technique des services du syndicat dans la définition d'une partie des réponses aux besoins et leurs chiffrages financiers,
- D'un possible transfert de la compétence mobilité à terme au syndicat

Le PDMs est structuré autour des éléments suivants :

- Un diagnostic mobilité alimenté par l'enquête EMC2 menée en 2023 sur un périmètre élargi de plusieurs AOM du Puy de Dôme (dont Mond'Arverne Communauté) visant à connaître les pratiques de déplacements des habitants du territoire concerné,
- Des orientations stratégiques déclinées en objectifs d'évolution de parts modales à horizon 2035,

- Un scénario d'offres décliné en 15 actions opérationnelles et chiffré financièrement dans le cadre de 2 scénarios de mise en œuvre :
 - 1/ transfert de compétence au SMTC-AC au 1^{er}/01/2028
 - 2/ mise en œuvre par Mond'Arverne Communauté,
- Un plan d'actions décliné en 15 fiches actions,
- Un calendrier prévisionnel de déploiement

Synthèse scénario d'offres

Mode	N° action	Descriptif	Scénario SMTC	Scénario MA Cté
Modes collectifs	1	Création d'un arrêt de bus aux Varennes sur la ligne 39 du futur réseau TCU clermontois	X	
	2	Prolongation de la ligne 13 actuelle du réseau T2C jusqu'à la ZA Pra de Serre	X	
	3	Annualisation de la ligne saisonnière Clermont-Aydat	X	X
	4	Définition d'une desserte en TC du site de Gergovie	X	X
	5	Création d'un service de bus express entre le pôle de vie de l'Ouest et la métropole (arrêt : lycée Lafayette)	X	X
	6	Reprise et adaptation du service navette Vic le Comte - Longues	X	X
	7	Expérimentation d'un service de navette entre la gare des Martres de Veyre et la ZA Pra de Serre	X	X
	8	Création d'un service de Transport à la Demande (TAD) pour l'ensemble des communes du territoire	X	X
Modes partagés et/ou solidaires	9	Création d'une aire de co-voiturage multimodale à Orcet	X*	X
	10	Déploiement d'un réseau de stop organisé	X	X
	11	Expérimentation d'un service de co-voiturage solidaire via la plateforme départementale des mobilités	X	X
	12	Promotion de la pratique du co-voiturage	X	X
Modes actifs	13	Réalisation d'un schéma directeur cyclable	X*	X
	14	Création d'un service de location longue durée de VAE	X	X
Evolution des usages	15	Expérimentation de nouvelles formes de mobilité telles que les véhicules intermédiaires	X	X

* actions potentiellement sous maîtrise d'ouvrage communautaire même si la compétence « mobilité » est transférée au SMTC-AC

M. le Maire précise que le PDMs, arrêté le 26 juin 2025 par le Conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté, est désormais soumis à une phase de consultation auprès des Personnes Publiques Associées (comprenant les 27 communes-membres) puis de la population conformément aux articles L 1214-36-1 et R1214-12 du code des transports.

C'est donc à ce titre que le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet de plan de mobilité simplifié.

Au regard des éléments exposés ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des présents de :

- Emettre un avis favorable sur le plan de mobilité simplifié de Mond'Arverne Communauté

Pour copie conforme au registre des délibérations,

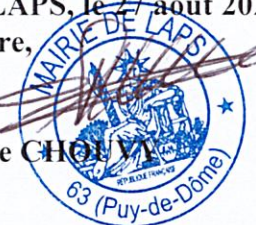
Fait à LAPS, le 27 août 2025

Le Maire,

Le Secrétaire de séance



Philippe CHOIX





Nombre de conseillers

en exercice : 18
présents : 13
votants : 16

Plan de mobilité
simplifié
Mond'Arverne
Communauté

-=-

N° 2025-40

Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le

11 SEP. 2025

ID : 063-216303156-20250909-202540-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-Tallende, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame GUILLOT Nathalie, Maire.

Date de convocation : 01 septembre 2025

Présents : Mme GUILLOT Nathalie, Mme LHERMET Florence, M. LUSINIER Jacques, M. TOURET Serge, Mme REY LE DONGE Martine, M. PETIT Julien, Mme LAPALUS Fabienne, Mme DOUSSON Aurélie, M. GAUDARÉ Gilles, Mme OLIVIER Florence, M. CHALIN Jean-Baptiste, M. BAES Frédéric, Mme CORTIAL Nathalie.

Absents excusés : Madame MORETTE-POUSSERGUE Gaëlle, M. JOLIVET Richard, M. GARCIA Isidro (pouvoir à M. PETIT), Mme JOUBERT Anne-Marie (pouvoir à Mme GUILLOT) Mme EVRARD Agnès (pouvoir à Mme DOUSSON Aurélie)

Monsieur Julien PETIT a été élu secrétaire.

Madame LHERMET expose au Conseil Municipal que Mond'Arverne Communauté, en sa qualité d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) au niveau local depuis le 1^{er} juillet 2021, s'est engagé entre décembre 2023 et juin 2025 dans la réalisation d'un plan de mobilité simplifié (PDMs).

Le PDMs traduit la stratégie mobilité du territoire visant à développer à court et moyen terme une offre locale de transports publics adaptée à la réalité des pratiques et besoins de mobilité des habitants.

Cette démarche s'inscrit également dans une logique partenariale étroite avec le SMTC-AC au regard :

- De l'importance des flux pendulaires orientés vers la métropole (enseignements issus de l'étude EMC2),
- D'une convention de partenariat établie entre les 2 AOMs visant à permettre une implication technique des services du syndicat dans la définition d'une partie des réponses aux besoins et leurs chiffres financiers,
- D'un possible transfert de la compétence mobilité à terme au syndicat

Le PDMs est structuré autour des éléments suivants :

- Un diagnostic mobilité alimenté par l'enquête EMC2 menée en 2023 sur un périmètre élargi de plusieurs AOM du Puy de Dôme (dont Mond'Arverne Communauté) visant à connaître les

pratiques de déplacements concernés,

- Des orientations stratégiques déclinées en objectifs d'évolution de parts modales à horizon 2035,

- Un scénario d'offres décliné en 15 actions opérationnelles et chiffré financièrement dans le cadre de 2 scénarios de mise en œuvre :

1/ transfert de compétence au SMTC-AC au 1^{er}/01/2028

2/ mise en œuvre par Mond'Arverne Communauté,

- Un plan d'actions décliné en 15 fiches actions,

- Un calendrier prévisionnel de déploiement

Synthèse scénario d'offres

Mode	N° action	Descriptif	Scénario SMTC	Scénario MA Cté
Modes collectifs	1	Création d'un arrêt de bus aux Varennes sur la ligne 39 du futur réseau TCU clermontois	X	
	2	Prolongation de la ligne 13 actuelle du réseau T2C jusqu'à la ZA Pra de Serre	X	
	3	Annualisation de la ligne saisonnière Clermont-Aydat	X	X
	4	Définition d'une desserte en TC du site de Gergovie	X	X
	5	Création d'un service de bus express entre le pôle de vie de l'Ouest et la métropole (arrêt : lycée Lafayette)	X	X
	6	Reprise et adaptation du service navette Vic le Comte - Longues	X	X
Modes partagés et/ou solidaires	7	Expérimentation d'un service de navette entre la gare des Martres de Veyre et la ZA Pra de Serre	X	X
	8	Création d'un service de Transport à la Demande (TAD) pour l'ensemble des communes du territoire	X	X
	9	Création d'une aire de co-voiturage multimodale à Orcet	X*	X
	10	Déploiement d'un réseau de stop organisé	X	X
Modes actifs	11	Expérimentation d'un service de co-voiturage solidaire via la plateforme départementale des mobilités	X	X
	12	Promotion de la pratique du co-voiturage	X	X
	13	Réalisation d'un schéma directeur cyclable	X*	X
Evolution des usages	14	Création d'un service de location longue durée de VAE	X	X
	15	Expérimentation de nouvelles formes de mobilité telles que les véhicules intermédiaires	X	X

* actions potentiellement sous maîtrise d'ouvrage communautaire même si la compétence « mobilité » est transférée au SMTC-AC

Madame LHERMET précise que le PDMS, arrêté le 20 juin 2025 par le Conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté, est désormais soumis à une phase de consultation auprès des Personnes Publiques Associées (comprenant les 27 communes-membres) puis de la population conformément aux articles L 1214-36-1 et R1214-12 du code des transports.

C'est donc à ce titre que le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet de plan de mobilité simplifié.

Au regard des éléments exposés ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

➤ **émettre** un avis favorable sur le plan de mobilité simplifié de Mond'Arverne Communauté

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché en Mairie, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Fait à St-Amant-Tallende le 10 septembre 2025

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Nathalie GUILLOT



Julien PETIT

DELIBERATION (2025-30) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Mond'Arverne Communauté : avis sur le Plan de Mobilité Simplifié

L'an deux mille vingt-cinq le dix septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Date de convocation : 5 septembre 2025

Présents : MM. MME : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Michel MARTINIANI.

Représentée : Mme Marie-Aimée GUILMAN (pouvoir à Pascal BRUHAT).

Absents excusés : MM. Sébastien GARREAU, Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND.

Secrétaire de séance : M. Alain LAGRU.

Monsieur le Maire expose aux Conseil municipal que Mond'Arverne Communauté, en sa qualité d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) au niveau local depuis le 1^{er} juillet 2021, s'est engagé entre décembre 2023 et juin 2025 dans la réalisation d'un plan de mobilité simplifié (PDMs).

Le PDMs traduit la stratégie mobilité du territoire visant à développer à court et moyen terme une offre locale de transports publics adaptée à la réalité des pratiques et besoins de mobilité des habitants.

Cette démarche s'inscrit également dans une logique partenariale étroite avec le SMTC-AC au regard :

- De l'importance des flux pendulaires orientés vers la métropole (enseignements issus de l'étude EMC2),
- D'une convention de partenariat établie entre les 2 AOMs visant à permettre une implication technique des services du syndicat dans la définition d'une partie des réponses aux besoins et leurs chiffres financiers,
- D'un possible transfert de la compétence mobilité à terme au syndicat.

Le PDMs est structuré autour des éléments suivants :

- Un diagnostic mobilité alimenté par l'enquête EMC2 menée en 2023 sur un périmètre élargi de plusieurs AOM du Puy de Dôme (dont Mond'Arverne Communauté) visant à connaître les pratiques de déplacements des habitants du territoire concerné,
- Des orientations stratégiques déclinées en objectifs d'évolution de parts modales à horizon 2035,
- Un scénario d'offres décliné en 15 actions opérationnelles et chiffré financièrement dans le cadre de 2 scénarii de mise en œuvre :
 - o 1/ transfert de compétence au SMTC-AC au 1^{er}/01/2028,
 - o 2/ mise en œuvre par Mond'Arverne Communauté,
- Un plan d'actions décliné en 15 fiches actions,
- Un calendrier prévisionnel de déploiement.

Synthèse scénario d'offres

Mode	N° action	Descriptif	Scénario SMTC	Scénario MA Cté
Modes collectifs	1	Création d'un arrêt de bus aux Varennes sur la ligne 39 du futur réseau TCU clermontois	X	■ ■
	2	Prolongation de la ligne 13 actuelle du réseau T2C jusqu'à la ZA Pra de Serre	X	■ ■
	3	Annualisation de la ligne saisonnière Clermont-Aydat	X	■ X
	4	Définition d'une desserte en TC du site de Gergovie	X	■ X
	5	Création d'un service de bus express entre le pôle de vie de l'Ouest et la métropole (arrêt : lycée Lafayette)	X	■ X
	6	Reprise et adaptation du service navette Vic le Comte - Longues	X	■ X
	7	Expérimentation d'un service de navette entre la gare des Martres de Veyre et la ZA Pra de Serre	X	■ X
	8	Création d'un service de Transport à la Demande (TAD) pour l'ensemble des communes du territoire	X	■ X
Modes partagés et/ou solidaires	9	Création d'une aire de co-voiturage multimodale à Orcet	X*	■ X
	10	Déploiement d'un réseau de stop organisé	X	■ X
	11	Expérimentation d'un service de co-voiturage solidaire via la plateforme départementale des mobilités	X	■ X
	12	Promotion de la pratique du co-voiturage	X	■ X
Modes actifs	13	Réalisation d'un schéma directeur cyclable	X*	■ X
	14	Création d'un service de location longue durée de VAE	X	■ X
Evolution des usages	15	Expérimentation de nouvelles formes de mobilité telles que les véhicules intermédiaires	X	■ X

* actions potentiellement sous maîtrise d'ouvrage communautaire même si la compétence « mobilité » est transférée au SMTC-AC

Monsieur le Maire précise que le PDMs, arrêté le 26 juin 2025 par le Conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté, est désormais soumis à une phase de consultation auprès des Personnes Publiques Associées (comprenant les 27 communes-membres) puis de la population conformément aux articles L 1214-36-1 et R1214-12 du code des transports.

C'est donc à ce titre que le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet de plan de mobilité simplifié.

Au regard des éléments exposés ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité des votants :

- 4 POUR : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN,
- 5 CONTRE : Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Michel MARTINIANI,
- 1 ABSTENSION : Marie-Aimée GUILMAN.

Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le 11/09/2025

ID : 063-216303065-20250910-2025_30PMS-DE

- d'émettre un avis défavorable sur le plan de mobilité simplifié de Mond'Arverne Communauté
- Assorti le cas échéant des observations suivantes :
 - o Réflexion quant à la desserte des communes rive droite par l'extension du réseau T2C actuel desservant Pérignat-ès-Allier,
 - o Réflexion sur les possibilités pour tout public d'emprunter le réseau régional de transport scolaire.

Le Maire, Pascal BRUHAT,

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus,

Affiché le 11 septembre 2025,

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire, le 11 septembre 2025,

Le secrétaire de séance, Alain LAGRU.



République Française
Département : PUY-DE-DOME
Arrondissement : Clermont-Ferrand
SALLEDES - COMMUNE

Séance du jeudi 11 septembre 2025

Délibération N° DEL_2025_053

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	11	13
Date de la convocation : 05/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
0	0	0
Résultat du vote : ajournée		

Le onze septembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie Salle du conseil), sous la présidence de Alexandre PAGES.

Présents : Bernard BERTRIX, Jérôme BRUT, Régis GRANGIER, Angélique BEGUE, Sébastien CHOUVET, Alexandre PAGES, Florence LECOUR, Cédric USANNAZ, Mathilde BOUCHICHE, Valérie DESVIGNES, Pierre-Alexandre SADOURNY

Représentés : Sylvie COQUEMER représentée par Cédric USANNAZ, Alicia GRANGIER représentée par Régis GRANGIER

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Régis GRANGIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIEE DE MOND'ARVERNE COMMUNAUTE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Mond'Arverne Communauté, en sa qualité d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) au niveau local depuis le 1^{er} juillet 2021, s'est engagé entre décembre 2023 et juin 2025 dans la réalisation d'un plan de mobilité simplifié (PDMs).

Le PDMs traduit la stratégie mobilité du territoire visant à développer à court et moyen terme une offre locale de transports publics adaptée à la réalité des pratiques et besoins de mobilité des habitants.

Cette démarche s'inscrit également dans une logique partenariale étroite avec le SMTC-AC au regard :

- ✓ De l'importance des flux pendulaires orientés vers la métropole (enseignements issus de l'étude EMC2),
- ✓ D'une convention de partenariat établie entre les 2 AOMs visant à permettre une implication technique des services du syndicat dans la définition d'une partie des réponses aux besoins et leurs chiffrages financiers,
- ✓ D'un possible transfert de la compétence mobilité à terme au syndicat

DEL_2025_053

Le PDMs est structuré autour des éléments suivants :

- ✓ Un diagnostic mobilité alimenté par l'enquête EMC2 menée en 2023 sur un périmètre élargi de plusieurs AOM du Puy de Dôme (dont Mond'Arverne Communauté) visant à connaître les pratiques de déplacements des habitants du territoire concerné,
- ✓ Des orientations stratégiques déclinées en objectifs d'évolution de parts modales à horizon 2035,
- ✓ Un scénario d'offres décliné en 15 actions opérationnelles et chiffré financièrement dans le cadre de 2 scénarios de mise en œuvre :
 - 1/ transfert de compétence au SMTC-AC au 1^{er}/01/2028
 - 2/ mise en œuvre par Mond'Arverne Communauté,
- ✓ Un plan d'actions décliné en 15 fiches actions,
- ✓ Un calendrier prévisionnel de déploiement

Synthèse scénario d'offres

Mode	N° action	Descriptif	Scénario SMTC	Scénario MA Cté
Modes collectifs	1	Création d'un arrêt de bus aux Varennes sur la ligne 39 du futur réseau TCU clermontois	X	
	2	Prolongation de la ligne 13 actuelle du réseau T2C jusqu'à la ZA Pra de Serre	X	
	3	Annualisation de la ligne saisonnière Clermont-Aydat	X	X
	4	Définition d'une desserte en TC du site de Gergovie	X	X
	5	Création d'un service de bus express entre le pôle de vie de l'Ouest et la métropole (arrêt : lycée Lafayette)	X	X
	6	Reprise et adaptation du service navette Vic le Comte - Longues	X	X
	7	Expérimentation d'un service de navette entre la gare des Martres de Veyre et la ZA Pra de Serre	X	X
	8	Création d'un service de Transport à la Demande (TAD) pour l'ensemble des communes du territoire	X	X
Modes partagés et/ou solidaires	9	Création d'une aire de co-voiturage multimodale à Orcet	X*	X
	10	Déploiement d'un réseau de stop organisé	X	X
	11	Expérimentation d'un service de co-voiturage solidaire via la plateforme départementale des mobilités	X	X
	12	Promotion de la pratique du co-voiturage	X	X
Modes actifs	13	Réalisation d'un schéma directeur cyclable	X*	X
	14	Création d'un service de location longue	X	X

		durée de VAE		
Evolution des usages	15	Expérimentation de nouvelles formes de mobilité telles que les véhicules intermédiaires	X	X

** actions potentiellement sous maîtrise d'ouvrage communautaire même si la compétence « mobilité » est transférée au SMTAC*

Monsieur le Maire précise que le PDMs, arrêté le 26 juin 2025 par le Conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté, est désormais soumis à une phase de consultation auprès des Personnes Publiques Associées (comprenant les 27 communes-membres) puis de la population conformément aux articles L 1214-36-1 et R1214-12 du code des transports.

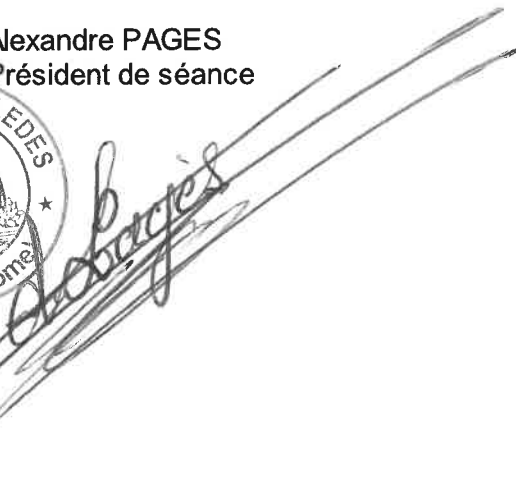
C'est donc à ce titre que le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet de plan de mobilité simplifié.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

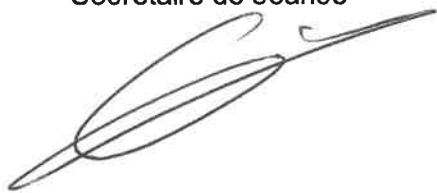
- D'émettre un avis favorable sur le plan de mobilité simplifié de Mond'Arverne Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alexandre PAGES
 Président de séance

Régis GRANGIER
 Secrétaire de séance



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 septembre à 18^h30, le Conseil Municipal de ST MAURICE-ES-ALLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Cécile GILBERTAS, Maire.

2025-09-03 : **Plan de mobilité simplifié de MOND'ARVERNE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers municipaux en exercice
Date de convocation du Conseil Municipal



14
08/09/2025

Etaient Présents	
<u>Messieurs</u> PEREIRA Filipe –Nicolas LASSAGNE SAUVADET FRANCIS-BRETTE LAURENT LAMIRAND PASCAL	<u>Mesdames</u> BRKIC SABRINA – GILBERTAS Cécile BUREAU-BOREL Sandrine- GAGNAIRE Fanny AVILA Bernadette - VAILLANT Aurore
Etaient Absents excusés	
<u>Messieurs</u> PEREIRA JOAO (POUVOIR DONNÉ À BERNADETTE AVILA) LADEVIE SERGE (POUVOIR À FILIPE PEREIRA)	<u>Mesdames</u> DE ROSA Sophie (pouvoir à Nicolas LASSAGNE)

Mme Bernadette AVILA a été élue secrétaire de séance.

Mme la Maire,

Expose au Conseil municipal que Mond'Arverne Communauté, en sa qualité d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) au niveau local depuis le 1^{er} juillet 2021, s'est engagé entre décembre 2023 et juin 2025 dans la réalisation d'un plan de mobilité simplifié (PDMs).

Le PDMs traduit la stratégie mobilité du territoire visant à développer à court et moyen terme une offre locale de transports publics adaptée à la réalité des pratiques et besoins de mobilité des habitants.

Cette démarche s'inscrit également dans une logique partenariale étroite avec le SMTC-AC au regard :

- De l'importance des flux pendulaires orientés vers la métropole (enseignements issus de l'étude EMC2),
- D'une convention de partenariat établie entre les 2 AOMs visant à permettre une implication technique des services du syndicat dans la définition d'une partie des réponses aux besoins et leurs chiffrages financiers,
- D'un possible transfert de la compétence mobilité à terme au syndicat

Le PDMs est structuré autour des éléments suivants :

- Un diagnostic mobilité alimenté par l'enquête EMC2 menée en 2023 sur un périmètre élargi de plusieurs AOM du Puy de Dôme (dont Mond'Arverne Communauté) visant à connaître les pratiques de déplacements des habitants du territoire concerné,
- Des orientations stratégiques déclinées en objectifs d'évolution de parts modales à horizon 2035,

- Un scénario d'offres décliné en 15 actions opérationnelles et chiffré financièrement dans le cadre de 2 scénarios de mise en œuvre :
 - o 1/ transfert de compétence au SMTC-AC au 1^{er}/01/2028
 - o 2/ mise en œuvre par Mond'Arverne Communauté,
- Un plan d'actions décliné en 15 fiches actions,
- Un calendrier prévisionnel de déploiement

Synthèse scénario d'offres

Mode	N° action	Descriptif	Scénario SMTC	Scénario MA Cté
Modes collectifs	1	Création d'un arrêt de bus aux Varennes sur la ligne 39 du futur réseau TCU clermontois	X	
	2	Prolongation de la ligne 13 actuelle du réseau T2C jusqu'à la ZA Pra de Serre	X	
	3	Annualisation de la ligne saisonnière Clermont-Aydat	X	X
	4	Définition d'une desserte en TC du site de Gergovie	X	X
	5	Création d'un service de bus express entre le pôle de vie de l'Ouest et la métropole (arrêt : lycée Lafayette)	X	X
	6	Reprise et adaptation du service navette Vic le Comte - Longues	X	X
	7	Expérimentation d'un service de navette entre la gare des Martres de Veyre et la ZA Pra de Serre	X	X
	8	Création d'un service de Transport à la Demande (TAD) pour l'ensemble des communes du territoire	X	X
Modes partagés et/ou solidaires	9	Création d'une aire de co-voiturage multimodale à Orcet	X*	X
	10	Déploiement d'un réseau de stop organisé	X	X
	11	Expérimentation d'un service de co-voiturage solidaire via la plateforme départementale des mobilités	X	X
	12	Promotion de la pratique du co-voiturage	X	X
Modes actifs	13	Réalisation d'un schéma directeur cyclable	X*	X
	14	Création d'un service de location longue durée de VAE	X	X
Evolution des usages	15	Expérimentation de nouvelles formes de mobilité telles que les véhicules intermédiaires	X	X

* actions potentiellement sous maîtrise d'ouvrage communautaire même si la compétence « mobilité » est transférée au SMTC-AC

Mme la Maire précise que le PDMs, arrêté le 26 juin 2025 par le Conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté, est désormais soumis à une phase de consultation auprès des Personnes Publiques Associées (comprenant les 27 communes-membres) puis de la population conformément aux articles L 1214-36-1 et R1214-12 du code des transports.

C'est donc à ce titre que le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet de plan de mobilité simplifié.

Vote :

- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 1 (Mme Sophie DE ROSA)
- POUR : 13

Au regard des éléments exposés ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité des présents de :

- D'émettre un avis favorable sur le plan de mobilité simplifié de Mond'Arverne Communauté

Pour extrait conforme, fait et délibéré au jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Bernadette AVILA



Le Maire,
Cécile GILBERTAS



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte
- et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou par le biais de l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID : 063-216303784-20250912-D20250903-DE



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre
Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le

ID : 063-216302141-20250918-DB_2025_05_04-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 septembre 2025

PRESENTS : Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Grégory DESTOMBES - Annick BARDEY - David PERREIRA - Sébastien BERNARD - Frédéric MASSON - Jocelyne MOGENROS - Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE.

ONT DONNE POUVOIR : Sylvie CAMUS (procuration à Christophe CHAPUT) - Catherine LOPEZ (procuration à Pascal PIGOT) - Damien COULON (procuration à Gilles DURIF).

ABSENTS : Stéphanie DUBIEN - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN - Eric Candiolo - Anthony VAZEILLE – Cécile MANDONNET - Lucie DEQUESNES - Kévin TREMOUILLE.

Gloria DIALLO été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

N° 2025-05-04

CM du 18 septembre 2025

Objet : avis sur le Plan de Mobilité Simplifié Annexe 1 : livret communal

Annexe 2 - Plan de Mobilité Simplifié

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Mond'Arverne Communauté, en sa qualité d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) au niveau local depuis le 1^{er} juillet 2021, s'est engagé entre décembre 2023 et juin 2025 dans la réalisation d'un plan de mobilité simplifié (PDMs).

Le PDMs traduit la stratégie mobilité du territoire visant à développer à court et moyen terme une offre locale de transports publics adaptée à la réalité des pratiques et besoins de mobilité des habitants.

Cette démarche s'inscrit également dans une logique partenariale étroite avec le SMTC-AC au regard :

- De l'importance des flux pendulaires orientés vers la métropole (enseignements issus de l'étude EMC2),

- D'une convention de partenariat établie entre les 2 AOMs technique des services du syndicat dans la définition d'une leurs chiffrages financiers,
- D'un possible transfert de la compétence mobilité à terme au syndicat

Le PDMs est structuré autour des éléments suivants :

- Un diagnostic mobilité alimenté par l'enquête EMC2 menée en 2023 sur un périmètre élargi de plusieurs AOM du Puy de Dôme (dont Mond'Arverne Communauté) visant à connaître les pratiques de déplacements des habitants du territoire concerné,
- Des orientations stratégiques déclinées en objectifs d'évolution de parts modales à horizon 2035,
- Un scénario d'offres décliné en 15 actions opérationnelles et chiffré financièrement dans le cadre de 2 scénarios de mise en œuvre :
 - o 1/ transfert de compétence au SMTC-AC au 1^{er}/01/2028
 - o 2/ mise en œuvre par Mond'Arverne Communauté,
- Un plan d'actions décliné en 15 fiches actions,
- Un calendrier prévisionnel de déploiement

Synthèse scénario d'offres :

Mode	N° action	Descriptif	Scénario SMTC	Scénario MA Cté
Modes collectifs	1	Création d'un arrêt de bus aux Varennes sur la ligne 39 du futur réseau TCU clermontois	X	
	2	Prolongation de la ligne 13 actuelle du réseau T2C jusqu'à la ZA Pra de Serre	X	
	3	Annualisation de la ligne saisonnière Clermont-Aydat	X	X
	4	Définition d'une desserte en TC du site de Gergovie	X	X
	5	Création d'un service de bus express entre le pôle de vie de l'Ouest et la métropole (arrêt : lycée Lafayette)	X	X
	6	Reprise et adaptation du service navette Vic le Comte - Longues	X	X
	7	Expérimentation d'un service de navette entre la gare des Martres de Veyre et la ZA Pra de Serre	X	X
	8	Création d'un service de Transport à la	X	X

		Demande (TAD) pour l'ensemble des communes du territoire		
Modes partagés et/ou solidaires	9	Création d'une aire de co-voiturage multimodale à Orcet	X*	X
	10	Déploiement d'un réseau de stop organisé	X	X
	11	Expérimentation d'un service de co- voiturage solidaire via la plateforme départementale des mobilités	X	X
	12	Promotion de la pratique du co- voiturage	X	X
Modes actifs	13	Réalisation d'un schéma directeur cyclable	X*	X
	14	Création d'un service de location longue durée de VAE	X	X
Evolution des usages	15	Expérimentation de nouvelles formes de mobilité telles que les véhicules intermédiaires	X	X

* actions potentiellement sous maîtrise d'ouvrage communautaire même si la compétence « mobilité » est transférée au SMTC-AC

Monsieur le Maire précise que le PDMs, arrêté le 26 juin 2025 par le Conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté, est désormais soumis à une phase de consultation auprès des Personnes Publiques Associées (comprenant les 27 communes-membres) puis de la population conformément aux articles L 1214-36-1 et R1214-12 du code des transports.

C'est donc à ce titre que le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet de plan de mobilité simplifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- **émets** un avis favorable sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié tel que présenté ;
- **charge** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Mond'Arverne Communauté.

Pour :	20
Contre :	
Abstention :	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 19 septembre 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le

ID : 063-216302141-20250918-DB_2025_05_04-DE



Le maire,
Pascal PIGOT



Le secrétaire de séance,

G. Diallo

N° 2025-58

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres :

en exercice : 19

présents : 15

votants : 17 (2 pouvoirs)

Date de convocation : 11 septembre 2025

ABSTENTIONS : 1	POUR : 16	CONTRE : 0
-----------------	-----------	------------

L'an deux mil vingt cinq, le vingt trois septembre à vingt-heure trente, le conseil municipal de la commune d'AYDAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck SERRE, Maire.

Présents : Franck SERRE, Nadine DESFRANÇOIS, Jean-François SAUTAREL, Maxime BANY, Michèle DEJOUX, Philippe COMBE, Christine PACAUD, Jean-Louis MALOCHET, Dominique GUITTARD, Laure LEFÈVRE, Catherine LOILLIER, Pascal MILLOT, René SAVIGNAT, José DE FIGUEIREDO, Catherine SOUSTROT

Absents excusés : Delphine DELPEUCH-FAUGÈRE (pouvoir à F. SERRE), Jean-Marie MILIN (pouvoir à N. DESFRANÇOIS)

Absents : Claude DESSON, Sandrine DEPLAGNE

Objet : Plan de mobilité simplifié de Mond'Arverne Communauté

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Mond'Arverne Communauté, en sa qualité d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) au niveau local depuis le 1^{er} juillet 2021, s'est engagé entre décembre 2023 et juin 2025 dans la réalisation d'un plan de mobilité simplifié (PDMs).

Le PDMs traduit la stratégie mobilité du territoire visant à développer à court et moyen terme une offre locale de transports publics adaptée à la réalité des pratiques et besoins de mobilité des habitants.

Cette démarche s'inscrit également dans une logique partenariale étroite avec le SMTAC-AC au regard :

- de l'importance des flux pendulaires orientés vers la métropole (enseignements issus de l'étude EMC2),
- d'une convention de partenariat établie entre les 2 AOMs visant à permettre une implication technique des services du syndicat dans la définition d'une partie des réponses aux besoins et leurs chiffrages financiers,
- d'un possible transfert de la compétence mobilité à terme au syndicat

Le PDMs est structuré autour des éléments suivants :

- Un diagnostic mobilité alimenté par l'enquête EMC2 menée en 2023 sur un périmètre élargi de plusieurs AOM du Puy de Dôme (dont Mond'Arverne Communauté) visant à connaître les pratiques de déplacements des habitants du territoire concerné,
- Des orientations stratégiques déclinées en objectifs d'évolution de parts modales à horizon 2035,
- Un scénario d'offres décliné en 15 actions opérationnelles et chiffré financièrement dans le cadre de 2 scénarios de mise en œuvre :
 - o 1/ transfert de compétence au SMTAC-AC au 1^{er}/01/2026
 - o 2/ mise en œuvre par Mond'Arverne Communauté,

Accusé de réception en préfecture
063-216300269-20250923-2025-58-DE
Date de réception préfecture : 24/09/2025

- Un plan d'actions décliné en 15 fiches actions,
- Un calendrier prévisionnel de déploiement

Synthèse scénario d'offres

Mode	N° action	Descriptif	Scénario SMTC	Scénario MA Cté
Modes collectifs	1	Création d'un arrêt de bus aux Varennes sur la ligne 39 du futur réseau TCU clermontois	X	
	2	Prolongation de la ligne 13 actuelle du réseau T2C jusqu'à la ZA Pra de Serre	X	
	3	Annualisation de la ligne saisonnière Clermont-Aydat	X	X
	4	Définition d'une desserte en TC du site de Gergovie	X	X
	5	Création d'un service de bus express entre le pôle de vie de l'Ouest et la métropole (arrêt : lycée Lafayette)	X	X
	6	Reprise et adaptation du service navette Vic le Comte - Longues	X	X
	7	Expérimentation d'un service de navette entre la gare des Martres de Veyre et la ZA Pra de Serre	X	X
	8	Création d'un service de Transport à la Demande (TAD) pour l'ensemble des communes du territoire	X	X
Modes partagés et/ou solidaires	9	Création d'une aire de co-voiturage multimodale à Orcet	X*	X
	10	Déploiement d'un réseau de stop organisé	X	X
	11	Expérimentation d'un service de co-voiturage solidaire via la plateforme départementale des mobilités	X	X
	12	Promotion de la pratique du co-voiturage	X	X
Modes actifs	13	Réalisation d'un schéma directeur cyclable	X*	X
	14	Création d'un service de location longue durée de VAE	X	X
Evolution des usages	15	Expérimentation de nouvelles formes de mobilité telles que les véhicules intermédiaires	X	X

** actions potentiellement sous maîtrise d'ouvrage communautaire même si la compétence « mobilité » est transférée au SMTC-AC*

Monsieur le Maire précise que le PDMs, arrêté le 26 juin 2025 par le Conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté, est désormais soumis à une phase de consultation auprès des Personnes Publiques Associées (comprenant les 27 communes-membres) puis de la population conformément aux articles L 1214-36-1 et R1214-12 du code des transports.

C'est donc à ce titre que le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet de plan de mobilité simplifié.

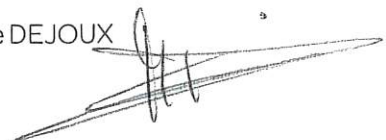
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité avec une abstention, de :

- émettre un avis favorable sur le plan de mobilité simplifié de Mond'Arverne Communauté

Acte rendu exécutoire après affichage et transmission à la préfecture le :

La secrétaire de séance,

Michèle DEJOUX



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Maire,
François PERRELLI

Accusé de réception en préfecture
063-216300260-20250923-2025-58-DE
Date de réception préfecture : 24/09/2025

COMMUNE DE BUSSEOL

Conseil Municipal du 29/09/2025

Membres en exercice : 11 Membres présents : 09 Voix délibérantes : 10	Le 29 septembre 2025 à 20 heures Le Conseil Municipal de la Commune de Busséol, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Régis CHOMETTE, Maire. Date de convocation : 23/09/2025	Délibération N° 17/2025
---	--	-----------------------------------

Présents : Régis CHOMETTE, Jocelyne SARRE, Gilles NERON, Jean-Yves COSTE, Marc BONNET, Jean-Louis DAVENNE, Jean-Pierre JOUVET, Katell MENARD, Anne REYNAUD.

Karine SOLOIS, a donné pouvoir à Jocelyne SARRE.

Absente : Marie-France JOUVE-VIRZI.

Secrétaire de séance : Jocelyne SARRE.

Objet : Avis sur le projet de Plan de Mobilité simplifié de Mond'Arverne Communauté

M. le Maire expose au Conseil Municipal que Mond'Arverne Communauté, en sa qualité d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) au niveau local depuis le 1^{er} juillet 2021, s'est engagé entre décembre 2023 et juin 2025 dans la réalisation d'un plan de mobilité simplifié (PDMs).

Le PDMs traduit la stratégie mobilité du territoire visant à développer à court et moyen terme une offre locale de transports publics adaptée à la réalité des pratiques et besoins de mobilité des habitants.

Cette démarche s'inscrit également dans une logique partenariale étroite avec le SMTC-AC au regard :

- De l'importance des flux pendulaires orientés vers la métropole (enseignements issus de l'étude EMC2),
- D'une convention de partenariat établie entre les 2 AOMs visant à permettre une implication technique des services du syndicat dans la définition d'une partie des réponses aux besoins et leurs chiffrages financiers,
- D'un possible transfert de la compétence mobilité à terme au syndicat

Le PDMs est structuré autour des éléments suivants :

- Un diagnostic mobilité alimenté par l'enquête EMC2 menée en 2023 sur un périmètre élargi de plusieurs AOM du Puy de Dôme (dont Mond'Arverne Communauté) visant à connaître les pratiques de déplacements des habitants du territoire concerné,
- Des orientations stratégiques déclinées en objectifs d'évolution de parts modales à horizon 2035,
- Un scénario d'offres décliné en 15 actions opérationnelles et chiffré financièrement dans le cadre de 2 scénarios de mise en œuvre :
 - o 1/ transfert de compétence au SMTC-AC au 1^{er}/01/2028

- 2/ mise en œuvre par Mond'Arverne Communauté,
- Un plan d'actions décliné en 15 fiches actions,
- Un calendrier prévisionnel de déploiement

Envoyé en préfecture le 14/10/2025
 Reçu en préfecture le 14/10/2025
 Publié le
 ID : 063-216300590-20250929-17ANNEE2025-DE

Synthèse scénario d'offres

Mode	N° action	Descriptif	Scénario SMTc	Scénario MA Cté
Modes collectifs	1	Création d'un arrêt de bus aux Varennes sur la ligne 39 du futur réseau TCU clermontois	X	
	2	Prolongation de la ligne 13 actuelle du réseau T2C jusqu'à la ZA Pra de Serre	X	
	3	Annualisation de la ligne saisonnière Clermont-Aydat	X	X
	4	Définition d'une desserte en TC du site de Gergovie	X	X
	5	Création d'un service de bus express entre le pôle de vie de l'Ouest et la métropole (arrêt : lycée Lafayette)	X	X
	6	Reprise et adaptation du service navette Vic le Comte - Longues	X	X
	7	Expérimentation d'un service de navette entre la gare des Martres de Veyre et la ZA Pra de Serre	X	X
	8	Création d'un service de Transport à la Demande (TAD) pour l'ensemble des communes du territoire	X	X
Modes partagés et/ou solidaires	9	Création d'une aire de co-voiturage multimodale à Orcet	X*	X
	10	Déploiement d'un réseau de stop organisé	X	X
	11	Expérimentation d'un service de co-voiturage solidaire via la plateforme départementale des mobilités	X	X
	12	Promotion de la pratique du co-voiturage	X	X
Modes actifs	13	Réalisation d'un schéma directeur cyclable	X*	X
	14	Création d'un service de location longue durée de	X	X

Evolution des usages	15	VAE Expérimentation de nouvelles formes de mobilité telles que les véhicules intermédiaires	Envoyé en préfecture le 14/10/2025	
			Reçu en préfecture le 14/10/2025	
			Publié le	
			ID : 063-216300590-20250929-17ANNEE2025-DE	

** actions potentiellement sous maîtrise d'ouvrage communautaire même si la compétence « mobilité » est transférée au SMT-C-AC*

M. le Maire précise que le PDMs, arrêté le 26 juin 2025 par le Conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté, est désormais soumis à une phase de consultation auprès des Personnes Publiques Associées (comprenant les 27 communes-membres) puis de la population conformément aux articles L 1214-36-1 et R1214-12 du code des transports. C'est donc à ce titre que le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet de plan de mobilité simplifié.

Au regard des éléments exposés ci-dessus et après en avoir délibéré, **le Conseil municipal décide**, à la majorité des présents de :

- **D'émettre un avis favorable** sur le plan de mobilité simplifié de Mond'Arverne Communauté
- **Assorti des observations suivantes** : Absence de déplacements pour les adolescents busséolois, pas de transports à la demande pour Busséol, cotisation trop élevée.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Copie conforme, le 29 septembre 2025

Le Maire

Régis CHOMETTE



La secrétaire de séance,

Jocelyne SARRE

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le

ID : 063-216300590-20250929-17ANNEE2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Mirefleurs, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Richard VEGA, Maire.

Date de convocation : 10 octobre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 16 Présents : : 12 Votants : 12 + 2 pouvoirs

Présents : Richard VEGA, Sandrine MAUBROU, Didier BERNARDIN, Guillaume PERROT, Jacques NICOLAU, Anicette MAREINE, Éric FAYE, Raymond ROUX, Jean-Paul HENNEQUIN, Béatrice FÉOUX, Frédéric DUÉE, Jérémie LE COZ.

Pouvoirs : de Maryse MERCIER à Richard VEGA, de Sylvette FAURE à Jean-Paul HENNEQUIN.

Absentes excusées : Maryse MERCIER, Sylvette FAURE, Pascale CHALAFFRE, Marie-Pierre SULTANA.

Secrétaire de séance : Jacques NICOLAU

⇒ Réf : Délibération n° 2025_10_16_01

✓ Avis sur le Plan de Mobilité Simplifié de Mond'Arverne Communauté

Richard Vega, Maire, expose au Conseil Municipal que Mond'Arverne Communauté, en sa qualité d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) au niveau local depuis le 1^{er} juillet 2021, s'est engagé entre décembre 2023 et juin 2025 dans la réalisation d'un Plan De Mobilité simplifié (PDMs).

Le PDMs traduit la stratégie mobilité du territoire visant à développer à court et moyen terme une offre locale de transports publics adaptée à la réalité des pratiques et besoins de mobilité des habitants.

Cette démarche s'inscrit également dans une logique partenariale étroite avec le SMTC-AC au regard :

- De l'importance des flux pendulaires orientés vers la métropole (enseignements issus de l'étude EMC2),
- D'une convention de partenariat établie entre les 2 AOM visant à permettre une implication technique des services du syndicat dans la définition d'une partie des réponses aux besoins et leurs chiffrages financiers,
- D'un possible transfert de la compétence mobilité à terme au syndicat

Le PDMs est structuré autour des éléments suivants :

- Un diagnostic mobilité alimenté par l'enquête EMC2 menée en 2023 sur un périmètre élargi de plusieurs AOM du Puy de Dôme (dont Mond'Arverne Communauté) visant à connaître les pratiques de déplacements des habitants du territoire concerné,
 - Des orientations stratégiques déclinées en objectifs d'évolution de parts modales à horizon 2035,
 - Un scénario d'offres décliné en 15 actions opérationnelles et chiffré financièrement dans le cadre de 2 scénarii de mise en œuvre :
 - 1/ transfert de compétence au SMTC-AC au 1^{er}/01/2028
 - 2/ mise en œuvre par Mond'Arverne Communauté,
- ✓ Un plan d'actions décliné en 15 fiches actions,
 ✓ Un calendrier prévisionnel de déploiement

Mode	N° action	Descriptif	Scénario SMTC	Scénario MA Cté
Modes collectifs	1	Création d'un arrêt de bus aux Varennes sur la ligne 39 du futur réseau TCU clermontois	X	
	2	Prolongation de la ligne 13 actuelle du réseau T2C jusqu'à la ZA Pra de Serre	X	
	3	Annualisation de la ligne saisonnière Clermont-Aydat	X	X
	4	Définition d'une desserte en TC du site de Gergovie	X	X
	5	Création d'un service de bus express entre le pôle de vie de l'Ouest et la métropole (arrêt : lycée Lafayette)	X	X
	6	Reprise et adaptation du service navette Vic le Comte - Longues	X	X
	7	Expérimentation d'un service de navette entre la gare des Martres de Veyre et la ZA Pra de Serre	X	X
	8	Création d'un service de Transport à la Demande (TAD) pour l'ensemble des communes du territoire	X	X
Modes partagés et/ou solidaires	9	Création d'une aire de covoiturage multimodale à Orcet	X*	X
	10	Déploiement d'un réseau de stop organisé	X	X
	11	Expérimentation d'un service de covoiturage solidaire via la plateforme départementale des mobilités	X	X
	12	Promotion de la pratique du covoiturage	X	X
Modes actifs	13	Réalisation d'un schéma directeur cyclable	X*	X
	14	Création d'un service de location longue durée de VAE	X	X
Evolution des usages	15	Expérimentation de nouvelles formes de mobilité telles que les véhicules intermédiaires	X	X

** actions potentiellement sous maîtrise d'ouvrage communautaire même si la compétence « mobilité » est transférée au SMTC-AC*

M. le Maire précise que le PDMs, arrêté le 26 juin 2025 par le Conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté, est désormais soumis à une phase de consultation auprès des Personnes Publiques Associées (comprenant les 27 communes-membres) puis de la population conformément aux articles L 1214-36-1 et R1214-12 du Code des transports.

C'est donc à ce titre que le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet de plan de mobilité simplifié joint en annexe.

Au regard des éléments exposés ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 8 voix contre et 6 abstentions :

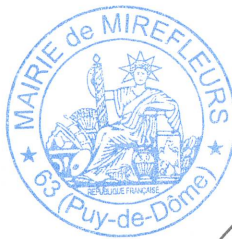
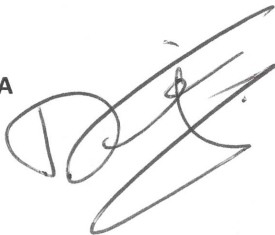
- **EMET un avis défavorable sur le plan de mobilité simplifié de Mond'Arverne Communauté.**
- **Les élus sont conscients que les enjeux de mobilité se concentrent essentiellement dans les pôles structurants mais s'interrogent sur le peu d'actions pour certaines communes du territoire dont Mirefleurs.**
- **Les élus considèrent que les conditions de mise en œuvre effective des actions ne sont pas clairement lisibles et s'interrogent sur la capacité financière de la collectivité à mener à bien ces actions.**
- **La commune note le choix de Mond'Arverne Communauté de la délégation de compétence et s'inquiète sur le manque de représentativité du territoire au sein d'une instance comme le SMTC-AC ainsi que du coût futur de ce transfert de compétence.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal où sont les signatures.

Fait à Mirefleurs, 20 octobre 2025

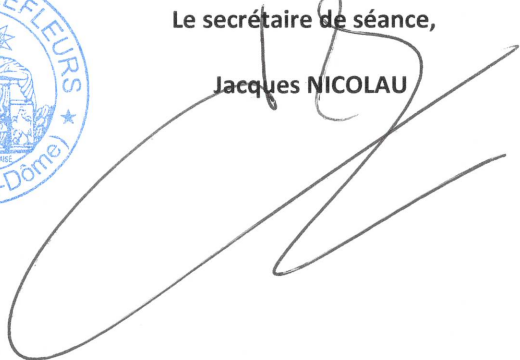
Le Maire,

Richard VEGA



Le secrétaire de séance,

Jacques NICOLAU



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
de la publication le
Le Maire

MAIRIE

63730 CORENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Année : 2025

Délibération N° 18

Date de convocation :

09 septembre 2025

Nombre de

Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille vingt cinq,

le mardi 7 octobre, à 19h00,

en application de l'article L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Corent.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Thierry JULIEN	J-Marc BORDIER	Chantal TREUIL
Ulysse CABEZUELO	Bernard GOURBEYRE	Carine BASCLE
Patrice CHEVANT	Christian CLERMONT	Elise BEBIN
Alexis TREILHES	Pascal MARTIN	

Absents : Anaïs CONGIU, Myriam CHAMOUX, Michèle MATINAL

Pouvoirs : Michèle MATINAL à Thierry JULIEN

A été élu secrétaire de séance : Patrice CHEVANT

Mond'Arverne Communauté, en sa qualité d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) au niveau local depuis le 1^{er} juillet 2021, s'est engagé entre décembre 2023 et juin 2025 dans la réalisation d'un plan de mobilité simplifié (PDMs).

Le PDMs traduit la stratégie mobilité du territoire visant à développer à court et moyen terme une offre locale de transports publics adaptée à la réalité des pratiques et besoins de mobilité des habitants.

Cette démarche s'inscrit également dans une logique partenariale étroite avec le SMTC-AC au regard :

- De l'importance des flux pendulaires orientés vers la métropole (enseignements issus de l'étude EMC2),
- D'une convention de partenariat établie entre les 2 AOMs visant à permettre une implication technique des services du syndicat dans la définition d'une partie des réponses aux besoins et leurs chiffrages financiers,
- D'un possible transfert de la compétence mobilité à terme au syndicat

Le PDMs est structuré autour des éléments suivants :

- Un diagnostic mobilité alimenté par l'enquête EMC2 menée en 2023 sur un périmètre élargi de plusieurs AOM du Puy de Dôme (dont Mond'Arverne Communauté) visant à connaître les pratiques de déplacements des habitants du territoire concerné,
- Des orientations stratégiques déclinées en objectifs d'évolution de parts modales à horizon 2035,
- Un scénario d'offres décliné en 15 actions opérationnelles et chiffré financièrement dans le cadre de 2 scénarios de mise en œuvre :
 - o 1/ transfert de compétence au SMTC-AC au 1^{er}/01/2028
 - o 2/ mise en œuvre par Mond'Arverne Communauté,
- Un plan d'actions décliné en 15 fiches actions,
- Un calendrier prévisionnel de déploiement

Synthèse scénario d'offres

Mode	N° action	Descriptif	Scénario SMTAC	Scénario MA Cté
Modes collectifs	1	Création d'un arrêt de bus aux Varennes sur la ligne 39 du futur réseau TCU clermontois	X	
	2	Prolongation de la ligne 13 actuelle du réseau T2C jusqu'à la ZA Pra de Serre	X	
	3	Annualisation de la ligne saisonnière Clermont-Aydat	X	X
	4	Définition d'une desserte en TC du site de Gergovie	X	X
	5	Création d'un service de bus express entre le pôle de vie de l'Ouest et la métropole (arrêt : lycée Lafayette)	X	X
	6	Reprise et adaptation du service navette Vic le Comte - Longues	X	X
	7	Expérimentation d'un service de navette entre la gare des Martres de Veyre et la ZA Pra de Serre	X	X
	8	Création d'un service de Transport à la Demande (TAD) pour l'ensemble des communes du territoire	X	X
Modes partagés et/ou solidaires	9	Création d'une aire de co-voiturage multimodale à Orcet	X*	X
	10	Déploiement d'un réseau de stop organisé	X	X
	11	Expérimentation d'un service de co-voiturage solidaire via la plateforme départementale des mobilités	X	X
	12	Promotion de la pratique du co-voiturage	X	X
Modes actifs	13	Réalisation d'un schéma directeur cyclable	X*	X
	14	Création d'un service de location longue durée de VAE	X	X
Evolution des usages	15	Expérimentation de nouvelles formes de mobilité telles que les véhicules intermédiaires	X	X

* actions potentiellement sous maîtrise d'ouvrage communautaire même si la compétence « mobilité » est transférée au SMTAC-AC

Le Maire précise que le PDMs, arrêté le 26 juin 2025 par le Conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté, est désormais soumis à une phase de consultation auprès des Personnes Publiques Associées (comprenant les 27 communes-membres) puis de la population conformément aux articles L 1214-36-1 et R1214-12 du code des transports.

C'est donc à ce titre que le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet de plan de mobilité simplifié.

Au regard des éléments exposés ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'émettre un avis favorable sur le plan de mobilité simplifié de Mond'Arverne Communauté
- Assorti le cas échéant des observations suivantes :
 - o Connaître le plan des itinéraires cyclables.
 - o Proposer un transport régulier entre Corent et la gare (horaires de travail)

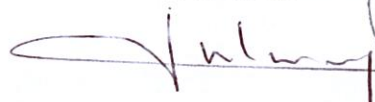
Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Fait en mairie les mois, jour et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de Séance :
Patrice CHEVANT



Le Maire,
T. JULIEN




COMMUNE DE VIC-LE-COMTE**DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°075/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à 19h30, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Antoine DESFORGES, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2025

PRÉSENTS : M. Antoine DESFORGES, Mme Cécile DURAND, M. Laurent BÉGON-MARGERIDON, Mme Valérie DUPOUYEY-BOURDUGE, Mme Catherine FROMAGE, M. Jean-Yves GALVAING, M. Cyrille FAYOLLE, Mme Eva CUBIZOLLES, M. Jean-Claude ARESTE, M. Bernard BRUN, Mme Patricia CHAPUT, Mme Elodie PINEAU, M. Gilles PAULET, Mme Audrey GRANET, Mme Cendrine CHARBONNIER, M. Robert DELABRE, Mme Danielle VASSON, Mme Delphine COUSINE, M. Thomas HEYRAUD, M. Jean-Paul ALARY, M. Axel WIMMEL, M. Paul BRAULT, M. Philippe DUMONCEAU, Mme Stéphanie PICARD ;

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme Annie SEYS à M. Laurent BÉGON-MARGERIDON, Mme Aurélie VAUDABLE à Mme Cendrine CHARBONNIER, M. Jean-François BLANC à M. Paul BRAULT, M. Dominique SCALMANA à M. Philippe DUMONCEAU ;

ABSENTS : M. Pierre SECRETANT ;

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. Thomas HEYRAUD.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

OBJET : Avis de la commune sur le Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de communes Mond'Arverne Communauté

M. le Maire expose à l'Assemblée que la Communauté de communes Mond'Arverne Communauté, en sa qualité d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) au niveau local à la suite de sa prise de compétence à compter du 1^{er} juillet 2021 actée par la délibération du conseil communautaire du 25 mars 2021, s'est engagé entre décembre 2023 et juin 2025 dans la réalisation d'un plan de mobilité simplifié (PdMs). En effet, la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités prévoit que les autorités organisatrices de mobilité des collectivités de moins de 100 000 habitants se dotent d'un plan de mobilité simplifiée (PdMs), dont le cadre juridique est simplifié pour permettre son adaptation aux besoins des territoires. Ainsi, le PdMs de Mond'Arverne Communauté est un document qui traduit la stratégie de mobilité du territoire visant à développer à court et moyen terme une offre locale de transports publics adaptée à la réalité des pratiques et besoins de mobilités des habitants.

Cette démarche s'inscrit également dans une logique partenariale étroite avec le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise (SMTC-AC) au regard :

- De l'importance des flux pendulaires orientés vers la métropole (enseignements issus de l'étude EMC² : Enquête Mobilité Certifiée Cerema) ;

- D'une convention de partenariat établie entre les deux AOMs visant à permettre une implication technique des services du syndicat dans la définition d'une partie des réponses aux besoins et leurs chiffrages financiers ;
- D'un possible transfert de la compétence mobilité à terme de Mond'Arverne au SMTC-AC.

Le PdMs de Mond'Arverne Communauté est structuré autour des éléments suivants :

- Un diagnostic mobilité alimenté par l'enquête EMC² menée en 2023 sur un périmètre élargi de plusieurs AOMs du Puy de Dôme (dont Mond'Arverne Communauté) visant à connaître les pratiques de déplacements des habitants du territoire concerné ;
- Des orientations stratégiques déclinées en objectifs d'évolution de parts modales à horizon 2035 ;
- Un scénario d'offres décliné en 15 actions opérationnelles et chiffré financièrement dans le cadre de 2 scénarios de mise en œuvre :
 - o 1/ transfert de compétence au SMTC-AC au 1^{er} janvier 2028 ;
 - o 2/ mise en œuvre par Mond'Arverne Communauté.
- Un calendrier prévisionnel de déploiement ;
- Un plan d'actions décliné en 15 fiches actions :

Mode	N° action	Descriptif	Scénario SMTC	Scénario MA Cté
Modes collectifs	1	Création d'un arrêt de bus aux Varennes sur la ligne 39 du futur réseau TCU clermontois	X	
	2	Prolongation de la ligne 13 actuelle du réseau T2C jusqu'à la ZA Pra de Serre	X	
	3	Annualisation de la ligne saisonnière Clermont-Aydat	X	X
	4	Définition d'une desserte en TC du site de Gergovie	X	X
	5	Création d'un service de bus express entre le pôle de vie de l'Ouest et la métropole (arrêt : lycée Lafayette)	X	X
	6	Reprise et adaptation du service navette Vic le Comte - Longues	X	X
	7	Expérimentation d'un service de navette entre la gare des Martres de Veyre et la ZA Pra de Serre	X	X
	8	Création d'un service de Transport à la Demande (TAD) pour l'ensemble des communes du territoire	X	X
Modes partagés et/ou solidaires	9	Création d'une aire de co-voiturage multimodale à Orcet	X*	X
	10	Déploiement d'un réseau de stop organisé	X	X
	11	Expérimentation d'un service de co-voiturage solidaire via la plateforme départementale des mobilités	X	X
	12	Promotion de la pratique du co-voiturage	X	X
Modes actifs	13	Réalisation d'un schéma directeur cyclable	X*	X
	14	Création d'un service de location longue durée de VAE	X	X
Évolution des usages	15	Expérimentation de nouvelles formes de mobilité telles que les véhicules intermédiaires	X	X

* actions potentiellement sous maîtrise d'ouvrage communautaire même si la compétence « mobilité » est transférée au SMTC-AC

M. le Maire précise à l'Assemblée qu'à l'issue de l'arrêt du projet de PdMs par délibération du Conseil Communautaire de Mond'Arverne Communauté en date du 26 juin 2025, celui-ci est soumis à une phase de consultation auprès des Personnes Publiques Associées (comprenant les 27 communes membres) puis de la population conformément aux articles L.1214-36-1 et R1214-12 du code des transports. C'est donc à ce titre que le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet de plan de mobilité simplifié.

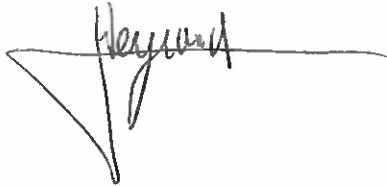
À l'issue de cet exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- **D'émettre un avis favorable sur le Plan de Mobilité Simplifié (PdMs) tel qu'il a été arrêté par le Conseil communautaire de la Communauté de communes Mond'Arverne Communauté.**

***Pour extrait certifié conforme,
Fait à Vic-le-Comte, le 7 octobre 2025***

Le secrétaire,

M. Thomas HEYRAUD



Le Maire,



M. Antoine DESFORGES



Le Maire :

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Préfecture d'une part, et de sa publication en Mairie d'autre part, le : 10 octobre 2025.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de son caractère exécutoire.